

**Zeitschrift:** Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

**Herausgeber:** Le messager suisse

**Band:** 24 (1978)

**Heft:** 1

**Rubrik:** L'actualité politique helvétique

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# L'actualité politique helvétique

par René Bovey

## Majorité des cantons

Deux oui, deux non. Telles sont les réponses qu'a faites le 4 décembre le peuple suisse aux quatre questions fédérales qui lui étaient posées. Il a en effet rejeté l'initiative socialiste « impôt sur la richesse » ainsi que l'article constitutionnel ayant trait au service civil. Il a par contre accepté les mesures d'économies de la Confédération (le « paquet » du 5 mai 1977) et la nouvelle loi sur les droits politiques, qui introduit notamment un délai de 18 mois pour la récolte des signatures nécessaires à l'initiative populaire. Dans tous les cas, la majorité des cantons est particulièrement nette.

On exige certes trop du citoyen helvétique. C'est le résultat d'un usage abusif des droits d'initiative et de référendum, droits démocratiques par excellence cependant, mais qui permettent à des groupuscules politiques sans importance nationale de lancer n'importe quelle idée dans la circulation civique, à des entreprises commerciales même, à des farfelus, d'entrer en lice sans prendre vraiment des responsabilités cohérentes. Qu'on pense aux sentiers pédestres dont la Confédération

A l'occasion d'une réception offerte en son honneur, le Sénat suisse devrait assumer l'établissement, ou aux douze dimanches sans voitures automobiles...

## Les objets soumis au vote

Il vaut la peine de rappeler la teneur exacte des textes sur lesquels le citoyen était appelé à se prononcer, deux d'entre eux requérant la double majorité populaire et cantonale pour passer la rampe civique de la votation, soit l'impôt sur la richesse et l'introduction d'un service civil de remplacement. Voici donc les textes que le citoyen avait sous les yeux :

1. Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire « en vue de l'harmonisation fiscale, d'une imposition plus forte de la richesse et du dégrèvement des bas revenus ».
2. Loi fédérale sur les droits politiques.
3. Arrêté fédéral sur l'introduction d'un service civil de remplacement.
4. Loi fédérale instituant des mesures propres à équilibrer les finances fédérales.

## Le sentiment et la raison

La première question posée au citoyen était de toute évidence de caractère démagogique. Son

texte va dans les détails ; il s'agissait de prendre « l'argent où il est » et d'exonérer complètement de l'impôt les revenus les plus modestes. C'était légaliser une injustice flagrante. Tout membre d'une communauté politique bénéficie, directement et indirectement, des investissements de cette communauté pour le bien public. Aurait-il été juste de ne pas demander à d'aucuns de verser leur quote-part, si minime soit-elle, pour couvrir les dépenses publiques ? Tous les cantons — sauf Bâle-Ville, Vaud et Neuchâtel — ont estimé justement qu'il ne saurait y avoir de droits sans devoirs. L'initiative est repoussée.

## Les droits politiques

La loi fédérale sur ces droits et leur exercice est acceptée. C'est presque un miracle. Le nouveau texte ne concerne en effet pas moins de 16 articles de la constitution. Je doute que tous les citoyens qui sont allés voter — au reste sans enthousiasme — aient lu entièrement les nouvelles dispositions, qui ont en tout cas le mérite de regrouper de manière systématique la procédure en matière du droit et de l'exercice du vote, des votations elles-mêmes, de

l'élection du Conseil national, de la représentation proportionnelle et de son mécanisme, du scrutin et de la constatation des résultats, du référendum facultatif, de l'initiative populaire, des voies de recours, etc. Dites-moi quel autre pays que la Suisse se hasarderait à poser de telles questions techniques et compliquées à l'ensemble du corps électoral, hommes et femmes réunis. Et pourtant, les nouvelles dispositions sont adoptées. Dommage qu'elles ne concernent pas, pour le moment les Suisses établis à l'étranger, auxquels on a pourtant conféré le droit de vote en matière fédérale.

#### **Chaque enfant naîtra encore soldat**

C'est ce dont ne voulaient plus ceux qui rêvaient d'un service civil de remplacement pour qui excipait des convictions religieuses et morales pour ne pas faire de service militaire. La règle impérative demeure donc : tout Suisse est tenu au service militaire. Et c'est bien ainsi. On aurait créé une catégorie de citoyens privilégiés, qui n'auraient pas couru le risque d'offrir leur vie pour la défense du pays. Ils auraient tous les avantages du citoyen suisse, sans en assumer les responsabilités. C'était vraiment trop simple, pour honorables que puissent être les motifs invoqués, à l'exclusion de motifs politiques.

#### **Les économies dans le ménage de l'Etat**

Les finances fédérales sont en piètre état. Pour les améliorer, on proposait un train d'économies, visant en particulier l'octroi plus parcimonieux de subventions de tous ordres. Le peuple suisse, courageusement, a accepté de se serrer la ceinture... Il faut le faire !

#### **Défaite de la gauche et de l'extrême-gauche**

La gauche — et singulièrement le parti socialiste — reste sur son échec. Les deux ailes du marxisme soutenaient tous les projets anti-citoyens, et combattaient notamment le plan d'économies. Or, le parti socialiste est dans le gouvernement. Il n'a pas — une fois de plus — joué le jeu. Il est désavoué par le peuple. En tirera-t-il toutes les conséquences ? C'est peu probable.

A ce propos, Jean-Marie Vodoz écrit dans « 24 Heures » (Lausanne) :

« Conclusion générale ? On dira que les partisans d'un service civil ont été, hier, les grands vaincus. Soit : la Suisse romande elle-même leur a refusé son appui, Genève et Lausanne se sont détournées d'eux. Mais leur défaite n'est pas la déroute absolue qu'on pouvait redouter : il leur faudra (si possible plus habiles et plus unis...) préparer la manche suivante. Quant aux socialistes, leur initiative a manifestement drainé des voix d'autres partis. Après l'affaire de Chiasso, après celle des « millionnaires zurichoises », après la publication de chiffres impressionnantes sur la fraude fiscale, ce demi-succès n'est pourtant qu'un échec.

« Les fédéralistes s'en réjouiront. La gauche modérée pourrait, elle, se reposer de grandes questions. Lors même que les circonstances lui paraissent favorables, ses projets de réforme sombrent l'un après l'autre, corps et biens. Un souci de logique, le désir aussi de reprendre du « punch », ne conduiront-ils pas un jour les socialistes à choisir, sur le plan fédéral, de façon plus claire, un rôle d'opposition ? »

R.B.



Raccords  
Robinetterie  
en fonte malléable

Raccords  
Robinetterie  
en matière plastique

Machines à fileter  
et à tronçonner

Machines à grenadier

Raccords à bague  
de serrage  
SERTO

Programmes en plastique  
cuivre, acier et inox

Vannes SAUNDERS

Lavabos - Fontaines  
ROMAY

**Georges Fischer**

**S.a.**

**14, rue Froment-75011 PARIS**

Tél. 355.39.93

Télex: 230922 Fischer Paris